



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 3 juillet 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

EST ABSENTE :

M^{me} Anne Barabé, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

180703-1

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

180703-2

Période de questions

La parole est accordée au public :

Claude St-Jarre :

- Quel est l'indice de canopée de la Ville.
- Pourcentage de la superficie agricole disponible aux citoyens.
- Politique d'agriculture urbaine.

- Réseau express métropolitain (REM).
- Question posées par le PDZA.

À moins d'indications à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la loi sur les cités et villes(RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180703-3

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant les points suivants:

- 7.6.1 Procès-verbal de la commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - recommandations 2018-045.
- 13.1 Demande à transports Canada - vitesse et vagues - fleuve Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-4

Approbation du procès-verbal du 11 juin 2018

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

180703-5

Avis de motion - règlement ordonnant des travaux de construction d'un stationnement incitatif sur le boulevard De Montarville

Mme la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant des travaux de construction d'un stationnement incitatif sur le boulevard De Montarville au niveau de la sortie 18 de l'autoroute 132.

180703-6

Avis de motion - règlement modifiant le règlement 2017-275 afin de préciser le mode de facturation des compteurs d'eau

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2017-275 afin de préciser le mode de facturation des compteurs d'eau.

180703-7

Avis de motion - règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'interdire dans la zone CV-12 (153) certains usages commerciaux

Mme la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'interdire dans la zone CV-12 (153) certains usages commerciaux au rez-de-chaussée d'un immeuble ainsi que d'interdire les usages service de garde en halte-garderie et service de garde jardin d'enfants.

Adoption de règlements

180703-7A

Projet de règlement 2018-284 ordonnant des travaux de construction d'un stationnement incitatif sur le boulevard De Montarville

Mme la conseillère Magalie Queval dépose le projet de règlement 2018-284 ordonnant des travaux de construction d'un stationnement incitatif sur le boulevard De Montarville au niveau de la sortie 18 de l'autoroute 132.

180703-8

Règlement 2018-156-5 règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'instaurer une zone de véhicules lourds interdits aux limites de la Ville de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement déposé le 11 juin 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-156-5 règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'instaurer une zone de véhicules lourds interdits sauf circulation locale à

partir du 1820, rue Eiffel jusqu'aux limites de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-9

Règlement 2018-285 règlement relatif à l'acquisition du lot 1 909 008 du cadastre du Québec école Marguerite-Bourgeoys et décrétant à ces fins un emprunt

Mme Josée Bissonnette se retire pour le point étant commissaire scolaire

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement déposé le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat entre la Ville de Boucherville et la commission scolaire des Patriotes relativement à l'acquisition du lot 1 909 008 du cadastre du Québec pour la somme de 773 000\$

CONSIDÉRANT que cette somme de 773 000\$ sera financée par un emprunt pour une période de 20 ans financé par le prélèvement d'une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-285, règlement ordonnant l'acquisition du lot 1 909 008 cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 773 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette reprend son siège.

180703-10

Règlement 2018-07-04 modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2018 l'avis de motion du présent règlement a été donné par le maire M. Jean Martel;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2018-07-04 a été présenté par le maire M. Jean Martel à la même séance;

CONSIDÉRANT que l'avis public concernant le projet de règlement a été publié dans le journal de La Relève, édition du 22 mai 2018.

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-07-04 modifie le règlement concernant la rémunération des élus municipaux de Boucherville en précisant le taux d'indexation annuelle pour les années 2018 à 2025, en prévoyant que la ville assume des frais de cotisation à un ordre professionnel et de formation continue exigée, en prévoyant que la ville rembourse les frais d'inscription et de scolarité en lien avec les responsabilités assumées comme membre du conseil et en prévoyant le remboursement du kilométrage parcouru à l'extérieur de la Ville de Boucherville,

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-07-04 modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-11

Projet de règlement 2018-275-1 Règlement modifiant le règlement 2017-275 imposant les taxes foncières , les droits sur les mutations immobilières dont la base excède 500 000\$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2018 afin de préciser le mode de facturation des compteurs d'eau.

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2018-275-1 Règlement modifiant le règlement 2017-275 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base excède 500 000\$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2018 afin de préciser le mode de facturation des compteurs d'eau.

180703-12

Premier projet de règlement 1414-602 - Modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'interdire dans la zone CV-12 (153) certains usages commerciaux

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement n°1414-602 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'interdire dans la zone CV-12(153) certains usages commerciaux au rez-de-chaussée d'un immeuble ainsi que d'interdire les usages service de garde en halte-garderie et service de garde en jardin d'enfants.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 27 août à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de Ville de Boucherville.

Rapports et résolutions des comités et commissions

180703-13

Demandes de PIIA présentées au CCU du 13 juin 2018

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-086, U2018-088 et U2018-095 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 13 juin 2018 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2018-70106 pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage située au 159, rue Jacques-Ménard, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-086;
2. La demande de PIIA numéro 2018-70150 pour autoriser la construction d'une toiture au-dessus de l'enclos à déchets d'un immeuble situé au 586, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-088;
3. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2018-70122 pour autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne détachée sur muret d'un immeuble situé au 1170, rue Volta, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-095.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-14

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU 13
juin 2018**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-089, U2018-092, U2018-093, U2018-094 et U2018-096 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 13 juin 2018 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande numéro 2018-70127 pour autoriser une porte de couleur rouge et autoriser que le carrelage soit à l'intérieur du vitrage des fenêtres de l'immeuble situé au 518, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-089 du CCU;
2. La demande numéro 2018-70117 pour autoriser la construction de nouvelles fondations, l'ajout et le remplacement des ouvertures de l'immeuble situé au 31, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-092 du CCU;
3. Partiellement, la demande numéro 2018-70128 pour autoriser la construction d'un garage détaché, des modifications architecturales et l'aménagement de toits-terrasses aux annexes du bâtiment principal situé au 432, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-093 du CCU;
4. La demande numéro 2018-70146 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres de l'immeuble situé au 609, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-094 du CCU;

5. La demande numéro 2018-70132 pour autoriser l'installation d'une piscine hors terre et l'agrandissement du balcon existant d'un immeuble situé au 550, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-096 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-15

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU 13
juin 2018 - U2018-090**

Mme Isabelle Bleau se retire pour ce point puisque l'immeuble visé appartient à ses parents

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-090 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 13 juin 2018 et d'approuver la demande numéro 2018-70148 pour autoriser l'installation d'une clôture composée de sections en métal de type fer forgé et des clôtures composées de panneaux en bois arqués de l'immeuble situé au 15, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-090 du CCU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Isabelle Bleau reprend son siège.

180703-16

**Commission de la circulation et du transport -
recommandation 180523-05**

Il est proposé d'approuver la recommandation 180523-05 de la commission de la circulation et du transport lors de sa réunion du 23 mai 2018 et de procéder à l'aménagement d'un débarcadère du côté Nord de l'accès en «U» du centre multifonctionnel Francine-Gadbois en s'assurant que la borne-fontaine soit à l'extérieur de la zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-17

**Demande de PIIA - Recommandation U2018-080 (1111,
Marie-Victorin)**

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-080 du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mai 2018 et d'approuver la demande de PIIA numéro 2018-70068 pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située au 1111, boul. Marie-Victorin le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-080.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-18

**Procès-verbal - secrétariat à la participation citoyenne
réunion du 15 mars 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 15 mars 2018.

180703-19

**Procès-verbal de la Commission de la vie
communautaire, de la culture et des sports - réunion du
13 juin 2018.**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 13 juin 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. La recommandation 2018-42 à l'effet de prévoir un budget de 17 000\$ au budget 2019 pour la programmation spectacles café centre d'art 2018-2019;
2. La recommandation 2018-043 à l'effet d'adhérer au programme Excellence Chez Nous et de payer la cotisation de 300\$
3. La recommandation 2018-044 à l'effet qu'Autisme Montérégie soit reconnu comme organisme humanitaire régional H3;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-20

**Procès-verbal de la commission de la vie
communautaire, de la culture et des sports -
recommandation 2018-045**

Mme la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point.

Le conseil municipal approuve la recommandation 2018-045 à l'effet de remettre une subvention de 30\$ par joueur présent lors de la vélo fête de la famille 2018 pour un total de 690\$ pour l'équipe des Grizzly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère Josée Bissonnette reprend son siège.

180703-21

Commission des jumelages - recommandation CDJ-23

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de

participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation CDJ-23 soumise par la commission des jumelages relative à la nomination de nouveaux membres.

Il est proposé que le conseil approuve la recommandation CDJ-23 et nomme:

M. François Vincent
Mme Andrée Savard
M. Mathieu Santerre-Corriveau
M. Gilles Vaillancourt
M. Frédéric Grenier

À titre de membres de la commission des jumelages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-22 **Procès-verbal du comité des citoyens du District no1
réunion du 15 mai 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 réunion du 15 mai 2018.

180703-23 **Procès-verbal de la commission des jumelages -
réunion du 5 septembre 2017 et 18 avril 2018**

Le conseil municipal prend acte des procès-verbaux de la commission des jumelages - réunion du 15 septembre 2017 et du 18 avril 2018

Demandes de dérogation mineure

M. le maire Jean Martel invite les citoyens à se faire entendre sur les dérogations mineures à venir.

180703-24 **Demande de dérogation mineure no 2018-70107 :
empiètement marge de recul**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70107;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-087;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du

12 juin 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70107 à l'égard de l'immeuble situé au 159 rue Jacques-Ménard sur le lot 2 508 262 du cadastre du Québec déposée le 27 avril 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre un empiètement maximum de 1,95 mètre dans la marge de recul pour une section de la maison à construire.

Le tout selon la recommandation U2018-087 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, minute 102, signé et scellé par Maxim Cournoyer, arpenteur-géomètre, déposé le 27 avril 2018;
- Certificat de localisation, minute 5770, signé et scellé par Denis Ayotte, déposé le 27 avril 2018;
- Plan d'architecture, pages 1 de 13 à 13 de 13, préparé par Entreprise Générale M.L., déposé le 27 avril 2018.
- Lettre de confirmation de la conformité du niveau de la dalle de garage, déposée le 23 mai 2018;
- Lettre explicative du projet, adressée aux membres du CCU, datée du 30 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-25

**Demande de dérogation mineure no 2018-70124 :
empiètement marge arrière**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70124;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-085;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 12 juin 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70124 à l'égard de l'immeuble situé au 150, rue De Brullon sur le lot 2 277 092 du cadastre du Québec déposée le 14 mai 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre un empiètement de la maison existante de 0,67 mètre dans la marge arrière.

Le tout selon la recommandation U2018-085 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation, minute 31 311, signé et scellé par Alexandre Cusson, arpenteur-géomètre, déposé le 14 mai 2018;
- Lettre de demande de régularisation, signée par Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre pour Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres, déposée le 14 mai 2018;
- Certificat de localisation, signé par Michel Verville, daté du 13 avril 1995;
- Lettre de procuration, signée par Gaétan Lavallée, déposée le 14 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-26

**Demande de dérogation mineure no 2018-70125 :
clôture**

Mme Isabelle Bleau se retire pour ce point puisque la propriété visée appartient à ses parents.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70125;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-091;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 12 juin 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70125 à l'égard de l'immeuble situé au 15, rue Pierre-Boucher sur le lot 1 908 986 du cadastre du Québec déposée le 16 mai 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la hauteur des clôtures à 1,8 mètre en cours latérale et arrière.

Le tout selon la recommandation U2018-091 du CCU.

Tel que présenté selon les photos prises le 16 février 2018, le 10 avril 2018 et le 16 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Isabelle Bleau reprend son siège.

Administration et finances

Effectifs et embauche

180703-27

Approbation du rapport d'effectif

Il est proposé:

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période de juin 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 21 juin 2018;
2. De féliciter M. Richard Bonin, chef de service - sport et loisir à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De souligner le départ à la retraite de M. Jacques Dubois, opérateur d'appareils motorisés A de la Direction des travaux publics et des approvisionnements, le 1er juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-28

Embauche - adjointe administrative (semaine réduite) à la mairie

Il est proposé de retenir les services de madame Diane Frenette à titre d'adjointe à la mairie, suivant les conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre, et ce, à raison de quatre (4) jours/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes de chèques et virements budgétaires

180703-29

Listes de chèques

Il est proposé :

1. D'approuver les listes de chèques suivantes préparées par la Direction des finances de la Ville soit :

- Liste de chèques numéros 181894 à 182010 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 182011 à 182125 inclusivement;

- Liste de chèques numéros 182126 à 182223 inclusivement.

2. D'approuver les paiements électroniques suivants:

- Paiements électroniques S-10183 à S-10210;
- Paiements électroniques S-10211 à S-10260;
- Paiements électroniques S-10261 à S-10311.

3. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-30

Listes de virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires suivante:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018

au 29 juin 2018

Écritures 4741 à 4748

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-31

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2007-73

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} au 27 juin 2018 le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180703-32

Dettes - Émission d'obligations du 26 juillet 2018 au montant de 11 797 000\$ - Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de

Boucherville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 797 000 \$ qui sera réalisé le 26 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1770	12 100 \$
1868	22 400 \$
1875	15 600 \$
1876	17 500 \$
1903-1	252 300 \$
1904	845 500 \$
2006-14	136 900 \$
2007-36	96 700 \$
2007-39	15 200 \$
2007-42	31 100 \$
2007-46	80 500 \$
2007-47	94 000 \$
2007-48	46 600 \$
2007-51	40 700 \$
2007-55	164 300 \$
2007-70	25 200 \$
2008-80	29 700 \$
2008-83	54 700 \$
2008-93	47 600 \$
2008-98	9 600 \$
CM-2002-68	70 100 \$
CM-2005-370	5 500 \$
1864(1864-1)	55 300 \$
1870	2 600 \$
1874	336 900 \$
CM-2003-135	128 100 \$
2011-172	139 500 \$
2012-178	223 600 \$
2012-181	270 500 \$
2012-182	304 800 \$
2012-186	76 400 \$
2012-186	145 500 \$
2016-243	200 000 \$
2016-243	400 000 \$
2017-258	300 000 \$
2017-259	581 853 \$
2015-231	5 971 982 \$
2015-237	546 165 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-243, 2017-258, 2017-259, 2015-231 et 2015-237, la Ville de Boucherville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville avait le 5 juin 2018, un emprunt

au montant de 3 797 000 \$, sur un emprunt original de 14 782 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1770, 1868, 1875, 1876, 1903-1, 1904, 2006-14, 2007-36, 2007-39, 2007-42, 2007-46, 2007-47, 2007-48, 2007-51, 2007-55, 2007-70, 2008-80, 2008-83, 2008-93, 2008-98, CM-2002-68, CM-2005-370, 1864(1864-1), 1870, 1874, CM-2003-135, 2011-172, 2012-178, 2012-181, 2012-182 et 2012-186;

ATTENDU QUE, en date du 5 juin 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 26 juillet 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1770, 1868, 1875, 1876, 1903-1, 1904, 2006-14, 2007-36, 2007-39, 2007-42, 2007-46, 2007-47, 2007-48, 2007-51, 2007-55, 2007-70, 2008-80, 2008-83, 2008-93, 2008-98, CM-2002-68, CM-2005-370, 1864(1864-1), 1870, 1874, CM-2003-135, 2011-172, 2012-178, 2012-181, 2012-182 et 2012-186;

Il est proposé :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 juillet 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte

suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13231
1000-500 RUE D'AVAUGOUR
BOUCHERVILLE, QC
J4B 0G6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Boucherville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-243, 2017-258, 2017-259, 2015-231 et 2015-237 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-243, 2017-258, 2017-259, 2015-231 et 2015-237 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 26 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 26 juillet 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1770, 1868, 1875, 1876, 1903-1, 1904, 2006-14, 2007-36, 2007-39, 2007-42, 2007-46, 2007-47, 2007-48, 2007-51, 2007-55, 2007-70, 2008-80, 2008-83, 2008-93, 2008-98, CM-2002-68, CM-2005-370, 1864(1864-1), 1870, 1874, CM-2003-135, 2011-172, 2012-178, 2012-181, 2012-182 et 2012-186, soit prolongé de **1 mois et 21 jours**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-33

Convention collective 2018-2025 : Ville de Boucherville et Syndicats regroupés des employés municipaux, syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (brigadiers scolaires)

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente intervenue entre les représentants de la Ville et des Syndicats regroupés des employés municipaux, syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (brigadiers scolaires) établissant une nouvelle convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025 inclusivement;

2. D'autoriser le maire, le directeur général, la directrice et la directrice associée de la Direction des ressources humaines, à signer cette convention;
3. D'approprier les sommes requises au poste de dépenses des salaires de la direction concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-34

**Ordonnance de vente pour défaut de paiement de taxes
2018**

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé:

1. D'ordonner à la greffière ou l'assistante-greffière de vendre à l'enchère publique le 30 août 2018, à 10h30, à la salle Pierre Viger de l'Hôtel de Ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, les immeubles sur lesquels les taxes municipales et scolaires, des charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en 2015 et postérieurement pour ces immeubles n'auront pas été payés en tout ou en partie;
2. Que la liste des immeubles devant être vendue à l'enchère publique figure à l'annexe 1 jointe à la présente résolution;
3. Qu'en fonction des paiements reçus, il y aura une mise à jour de l'annexe 1 jusqu'à la date de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-35

**Autorisation au trésorier à enchérir lors de la vente
pour défaut de paiement de taxes foncières et des
droits sur les mutations immobilières du 30 août 2018**

Il est proposé d'autoriser le trésorier de la Ville ou en son absence l'assistant-trésorier à enchérir au nom de la Ville de Boucherville lors de l'enchère publique relative à la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, des charges assimilées à la taxe foncière et des droits sur les mutations immobilières qui sera tenue par la Ville de Boucherville le jeudi, 30 août 2018, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à cet effet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

180703-36

Augmentation du contrat et du financement pour le contrat d'éclairage au terrain de baseball au parc Pierre-Boucher (C-17-04-B)

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux supplémentaires pour l'exécution du contrat d'éclairage au terrain de baseball au parc Pierre-Boucher;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 3 juillet 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'approuver l'augmentation du contrat de JNA Leblanc Électrique inc. pour les travaux d'éclairage au terrain de baseball au parc Pierre-Boucher d'un montant de 74 471,24 \$ et d'autoriser à cette fin un ajout de 75 000\$ à être financé à même les immobilisations payées comptant 2018 (P-16-am-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-37

Mise en valeur des vestiges De La Broquerie et intégration d'œuvres éléments historiques au parc De La Broquerie

CONSIDÉRANT les projets provenant de l'entente de développement culturel 2018-2020 ayant pour objectif de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du parc De La Broquerie et de Boucherville, de permettre l'interprétation et favoriser la compréhension du site et de l'histoire de Boucherville, de susciter un engouement pour le parc De La Broquerie et son histoire ainsi que de positionner le parc De La Broquerie comme point d'intérêt historique et patrimonial;

CONSIDÉRANT la mise en valeur des vestiges de la Villa De La Broquerie est consécutive à la restauration des vestiges qui sera réalisée au printemps 2018;

CONSIDÉRANT les œuvres éléments historiques sont des stations d'interprétation historique;

CONSIDÉRANT la firme a été retenue suite à un processus de sélection avec jury lors d'un appel de projets.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire date du 30 avril 2018.

Il est proposé :

1. D'octroyer un mandat au montant de 60 000\$ plus les taxes applicables à la firme Groupe GID Design, représenté par Jean-François Darche, coordonnateur et Charles Méthé, associé, président spécialiste en interprétation du patrimoine et concepteur principal;
2. D'autoriser Nathalie Routhier, chef de service culture, à signer l'entente de service;
3. D'autoriser une augmentation des dépenses pour la mise en valeur du parc De La Broquerie. Ces dépenses concernent l'intégration d'œuvres éléments historiques au parc et la mise en valeur des vestiges du parc;
4. D'autoriser à cette fin une somme de 6 500 \$ à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-38

Adjudication d'un contrat pour la démolition d'un bâtiment et l'aménagement d'un stationnement au 6, rue De Muy (C-18-01-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour la démolition d'un bâtiment et l'aménagement d'un stationnement au 6, rue De Muy;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté 15 juin 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la démolition d'un bâtiment et l'aménagement d'un stationnement au 6, rue De Muy à Excavation Civilpro inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 297 854,24 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-01-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-39

Annulation - Adjudication d'un contrat pour la construction de nouveaux branchements au 55 et 57, rue Fréchette (C-18-14-C)

CONSIDÉRANT la résolution 180514-26 pour l'adjudication d'un contrat pour la construction de nouveaux branchements au 55 et 57, rue Fréchette;

CONSIDÉRANT que la citoyenne a refusé le prix soumis;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 14 juin 2018.

Il est proposé d'annuler le contrat pour la construction de nouveaux branchements au 55 et 57, rue Fréchette adjudgé à Excavation Civilpro inc. d'un montant total de 37 585,33 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-40

Adjudication d'un contrat pour la construction de nouveaux branchements municipaux au 530, rue François-V.-Mailhot (C-18-14-G)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de nouveaux branchements municipaux au 530, rue François-V.-Mailhot;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 15 juin 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction de nouveaux branchements municipaux au 530, rue François-V.-Mailhot à Excavation Civilpro inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 44 179,14 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-14-G, le tout conditionnel à la réception du paiement de la directive de branchement par le résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-41

Adjudication d'un contrat pour la construction de nouveaux branchements municipaux au 55 et au 57, rue Fréchette (C-18-14-I)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de nouveaux branchements municipaux au 55 et au 57, rue Fréchette;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 15 juin 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction de nouveaux branchements municipaux au 55 et au 57, rue Fréchette à Équipe Rochon inc. / GTR Turf étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 24 959,50 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-14-I, le tout conditionnel à la réception du paiement de la directive de branchement par le résident et conditionnel à la réception de la certification de son sous-traitant pour intervenir sur un réseau d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-42

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour un programme d'auscultation de chaussée

(P-18-AM-09)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour un programme d'auscultation de chaussée.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par de la Direction du génie daté du 15 juin 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour un programme d'auscultation de chaussée à SNC-Lavalin GEM Québec inc. étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 48 127,96 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-18-AM-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-43

Adjudication du contrat d'assurance collective pour les employés cols blancs, cols bleus, personnel de piscine, cadres et élus de la Ville de Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des ressources humaines daté du 21 juin 2018.

Il est proposé d'octroyer à SSQ Société d'assurance-vie Inc., un contrat dans le cadre du regroupement de la fourniture de services d'assurances collectives pour les employés cols blancs, cols bleus, personnel de piscine, cadres et élus de la Ville de Boucherville pour l'ensemble des garanties actuellement en vigueur pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-44

Restauration des vestiges historiques de la Villa De La Broquerie

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à la firme DL Héritage, expert en conservation et restauration du patrimoine, pour la restauration des vestiges historiques de la Villa De La Broquerie (SD-2018-1043);

CONSIDÉRANT la découverte inattendue, en cours de réalisation du mandat, d'une malfaçon quant à l'exécution de la maçonnerie de la partie non érigée des ruines lors des travaux de restauration de 1994;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire daté du 29 juin 2018;

Il est proposé :

1. D'autoriser les dépenses supplémentaires, au montant de 24 640 \$ avant taxes, pour l'ajout de travaux de conservation et restauration des vestiges de La Broquerie visant à corriger le problème afin d'en assurer la conservation et sa mise en valeur éventuelle;
2. D'autoriser à cette fin une somme de 26 000 \$, taxes nettes à être financée à même les immobilisations payées comptant (sous-projet LCVC18-2017-210).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

180703-45

**Autorisation de signature - ententes aide financière -
Boisé de Touraine**

Il est proposé d'autoriser le maire ou la greffière à signer toute entente relative à l'obtention de subvention ou aide financière concernant la protection du boisé de Touraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-46

**Projet de réhabilitation environnementale de l'ancienne
carrière Landreville - tracé alternatif - demande
d'autorisation environnementale**

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation de l'ancienne carrière Landreville dont Sanexen services environnementaux inc. est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT les démarches de la Ville de Boucherville pour minimiser les impacts négatifs appréhendés du projet de réhabilitation, tout particulièrement ceux relatifs au transport de matériaux par des camions;

CONSIDÉRANT qu'un tracé de camionnage proposé, devant permettre de réduire ces impacts, implique la construction d'un chemin sur le lot 3 935 789 Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT la présence de milieux humides sur cette propriété municipale et que l'implantation d'une infrastructure de transport entraînera une destruction partielle de ces milieux humides;

Il est proposé :

1. D'autoriser Sanexen services environnementaux inc. à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour des travaux sur le lot 3 935 789 Cadastre du Québec. Cette autorisation est conditionnelle à l'approbation des

documents de la demande par un représentant de la Ville de Boucherville;

2. D'autoriser Sanexen services environnementaux inc. à accéder à la propriété municipale et à réaliser les inventaires et caractérisations environnementales nécessaires aux fins de la demande;
3. De mandater M. Daniel Drouin, chef du Service de l'environnement, à titre de répondant municipal pour la validation des documents de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

180703-47

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 5 juillet 2018

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 5 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180705-2.1 à CA-180705-2.3;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180705-2.5 à CA-180705-2.7;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180705-4.1 à CA-180705-4.2;
4. Favorable à l'adoption des résolutions des résolutions apparaissant aux articles CA-180705-5.1 à CA-180705-5.3;
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180705-6.1 à CA-180705-6.9;
6. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180705-8.1 à 180705-8.5;
7. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180705-10.1.

8.1 Défavorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180705-2.4

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-48

Représentante de l'employeur au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville.

CONSIDÉRANT l'article 11.1.2 du Règlement édictant le Régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville prévoyant que le comité de retraite est composé de neuf (9) membres dont un est indépendant, trois (3) représentants des participants actifs (employés), un (1) représentant des participants non actifs (retraités) et quatre (4) représentants de l'employeur;

CONSIDÉRANT que Mme Dominique Lafrance, actuellement représentante de l'employeur, prendra sa retraite au cours des prochaines semaines, il y a donc lieu de procéder à son remplacement au Comité de retraite;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des ressources humaines daté du 18 juin 2018.

Il est proposé de nommer madame Anne-Marie Rousseau, directrice des ressources humaines à titre de représentante de l'employeur au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-49

Subvention annuelle pour le Club social des employés de Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction générale daté 1 juin 2018.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1 700 \$ au Club social des employés de Boucherville pour leur permettre d'avoir des activités annuelles à prix abordable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-50

Remerciement M. Jean-Pierre Grauby

Il est proposé que le conseil municipal remercie M. Jean-Pierre Grauby pour sa participation à titre de membre au comité des aînées et sa contribution aux résolutions qui ont été acheminées au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180703-51

Remerciement M. Claude-André Bonin

Il est proposé que le conseil municipal remercie M. Claude-André Bonin pour sa participation à titre de membre du comité des aînées et sa contribution aux résolutions qui ont été acheminées au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

180703-52

**Demande à Transport Canada - vitesse et vagues -
Fleuve St-Laurent**

CONSIDÉRANT la demande du 6 juin 2018 du Club Nautique De Mésy, de l'École de voile de Boucherville et du Club d'aviron;

CONSIDÉRANT que cette demande est à l'effet qu'une demande formelle soit adressée à Transports Canada afin que soit installé des bouées de limitation de vitesse entre le pont menant au pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le Parc de la Saulaie ainsi que des bouées portant le message «Pas de vagues».

Il est proposé que la Ville de Boucherville demande formellement à Transports Canada l'installation de bouées de limitation de vitesse et de vagues sur le fleuve Saint-Laurent entre le pont menant au pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le Parc de la Saulaie à Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

Il est proposé de lever la présente séance à 20h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière